



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 novembre 2005  
Français  
Original: anglais

## Soixantième session

Point 50 de l'ordre du jour

## Questions de politique macroéconomique

### Rapport de la Deuxième Commission\*

*Rapporteur* : M. Abdulmalik **Alshabibi** (Yémen)

1. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 13 septembre 2005, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session la question intitulée :

« Questions de politique macroéconomique :

- a) Commerce international et développement;
- b) Système financier international et développement;
- c) Crise de la dette extérieure et développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. Au cours de discussions de fond, la Deuxième Commission a examiné les alinéas b) et c) à ses 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> séances, les 10 et 11 octobre, et l'alinéa a) à ses 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> séances, le 31 octobre 2005. Ces débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/60/SR.8, 9, 17 et 18). Il y a lieu également d'appeler l'attention sur le débat général auquel la Commission a procédé à ses 2<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> séances, du 3 au 5 octobre (voir A/C.2/60/SR.2 à 7). Il sera rendu compte de la reprise de l'examen de cette question dans les additifs suivants au présent rapport :

<i>Alinéa</i>	<i>Additif</i>
a) .....	1
b) .....	2
c) .....	3

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

\* Le rapport de la Deuxième Commission sur ce point de l'ordre du jour paraîtra en quatre parties, sous la cote A/60/486 et Add.1 à 3.



**Point 50****Questions de politique macroéconomique**

Lettre datée du 5 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Jamaïque transmettant la Déclaration de Doha et le Plan d'action de Doha, adoptés par le deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77, qui s'est tenu à Doha du 12 au 16 juin 2005 (A/60/111)

**a) Commerce international et développement**

Rapports du Conseil du commerce et du développement sur ses trente-sixième et trente-septième réunions directives [A/60/15 (Part I) et (Part II)], sa vingt-deuxième session extraordinaire [ibid. (Part III)] et sa cinquante-deuxième session ordinaire [ibid. (Part IV)]<sup>1</sup>

Lettre datée du 13 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan transmettant le texte de la déclaration adoptée par les chefs d'État des pays membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération à la réunion qu'ils ont tenue à Astana le 5 juillet 2005 (A/60/129)

Rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/60/225)

Rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/60/226)

**b) Système financier international et développement**

Rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/60/163)

**c) Crise de la dette extérieure et développement**

Rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/60/139)

4. À la 8<sup>e</sup> séance, le 10 octobre, des déclarations liminaires ont été faites au titre des alinéas b) et c) par l'économiste hors classe du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales et par le chef du Service de la dette et du financement du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir A/C.2/60/SR.8).

5. À la 17<sup>e</sup> séance, le 31 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Sous-Secrétaire général au développement économique, Département des affaires économiques et sociales, et le Président du Conseil du commerce et du développement, au titre de l'alinéa a) (voir A/C.2/60/SR.17).

6. À la 8<sup>e</sup> séance, le Directeur du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration au nom du Haut Représentant et, à la 17<sup>e</sup> séance, le Haut Représentant a fait une déclaration (voir A/C.2/60/SR.8 et 17).

*Notes*

<sup>1</sup> À paraître comme *Supplément n° 15 des Documents officiels de l'Assemblée générale* (A/60/15).